

Communauté de Communes du Pays de LAMASTRE

(Ardèche)

OBJET

Budget Primitif
Année 2026
Budget Fromagerie du Vivarais

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de la présente délibération

Le Président
Jean-Paul VALLON



Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera
publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Président
Jean-Paul VALLON



Le secrétaire de séance
François SOUBEYRAND



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 avril 2026

N° délibération : 2026-33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le
Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à l'espace culturel de Désaignes (conformément à la
délibération n°2025-34 du 17 décembre 2025), comme suite à la
convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le
Président.

Nombre de membres en exercice : 25

Date de convocation : 21/04/2026

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,
Mesdames PLANTIER Marielle, TROUILLETON Isabelle et
Messieurs COUTURIER Dominique, DÉCULTY Jean-Paul, vice-
présidents,
Mesdames BALTHAZARD Catherine, BLANC Marie-Laure,
CUISSON Bernadette, LENZINI Perrine, MALARD Bernadette,
POINT Nadine et Messieurs CROUZET Gilles, DESBOS Vincent,
GAUCHIER Max, GERLAND Jacques, GLAIZOL Denis, HARMAND
Yoann, LANDREIN Michel, MADEIRA Pascal, PEYRARD Jean-Luc,
ROCHE Stéphane, SOUBEYRAND François, VALDENNAIRE Simon.

Etaient absents avec pouvoir :

Monsieur CROS Nathan avec pouvoir à Monsieur PEYRARD Jean-
Luc,
Monsieur ROCHEDY Florent avec pouvoir à Madame PLANTIER
Marielle

*En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur SOUBEYRAND
François, secrétaire de séance.*

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil
Communautaire le budget primitif 2026 du budget annexe
« Fromagerie du Vivarais », discuté et préparé au cours de la
réunion de travail qui s'est déroulée le 24 avril dernier.

Les sections s'équilibrent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 64 564.00 €
Recettes : 64 564.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 111 535.24 €
Recettes : 111 535.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le budget 2026 du budget annexe « Fromagerie du
Vivarais ».

Vote : 25 pour, 0 contre, 0 abstention